



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/042
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 20/072 en date du 20 avril 2020 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-092 à la Société CHEVRON ORONITE SAS, 1 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 RUEIL MALMAISON, SIREN n° 562 061 630, portant sur une dépendance située entre la Raffinerie de Normandie de la Société TOTAL RAFFINAGE France et l'usine de la Société CHEVRON ORONITE SAS située au Sud-Est, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, puisque la canalisation constitue l'extension du site principal de ladite Société.

Description de la dépendance : Canalisation d'une longueur totale de 251 ml et de 50 mm de diamètre intérieur.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 20 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.